
AVIS

Avant-projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 26 juillet 2013 transposant la Directive 2011/16/UE du Conseil du 15 février 2011 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal et abrogeant la Directive 77/799/CEE, en vue de la transposition partielle de la Directive 2021/514/UE du Conseil du 22 mars 2021 modifiant la Directive 2011/16/UE relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal

Demandeur	Ministre Sven Gatz
Demande reçue le	19 mai 2022
Demande traitée par	Commission Economie - Emploi - Fiscalité - Finances
Avis adopté par l'Assemblée plénière du	16 juin 2022

Préambule

Le présent avant-projet d'ordonnance transpose partiellement la Directive 2021/514/UE modifiant la Directive 2011/16/UE relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal.

Cette directive modifie les règles et procédures selon lesquelles les Etats membres coopèrent entre eux aux fins d'échanger les informations pertinentes pour l'Administration et l'application de la législation interne des Etats membres relatives à certains impôts et taxes.

Les modifications portent essentiellement sur l'amélioration des échanges d'informations, entre autres le renforcement des échanges automatiques. Les modifications concernent également la précision apportée à la norme de « pertinence vraisemblable » convenue au niveau international, ce qui en garantit la sécurité juridique tant pour les Administrations fiscales que pour les contribuables.

Afin que la Région de Bruxelles-Capitale puisse avoir accès aux données échangées (l'Etat fédéral se chargeant de l'échange de données), un accord de coopération existant sur le sujet sera adapté à la Directive.

Avis

Brupartners prend acte des modifications introduites par l'avant-projet d'ordonnance.

*
* *
*